

Le CPSF et l'ANS engagent une dynamique nationale pour féminiser le monde du parasport

Communiqué de presse

Vendredi 23 janvier 2026

À l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, célébrée ce samedi 24 janvier, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et l'Agence Nationale du Sport (ANS) dressent un constat sans détour : la France est en retard sur la place des femmes dans le parasport de haut niveau. Et annoncent l'ouverture d'un chantier stratégique national pour inverser durablement la tendance et faire de la féminisation du parasport un levier majeur de performance et d'équité.

Un travail d'analyse pour agir efficacement

En collaboration avec l'ANS, les fédérations sportives et le ministère des Sports, le CPSF mène une veille scientifique approfondie, afin d'identifier les principaux freins à une évolution positive de la pratique parasportive féminine. L'absence d'étude exhaustive sur la pratique parasportive féminine en France limite la compréhension globale des besoins. La veille scientifique menée permet aujourd'hui de poser un diagnostic et d'orienter les actions à venir.

Un décrochage mesurable et préoccupant

Aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, les femmes ne représentaient que 34,5% de la délégation française (82 femmes sur 237 athlètes). 17% médailles françaises ont été remportées par des athlètes féminines, alors que ce chiffre atteint 73 % aux Pays-Bas, 66 % en Chine, 62 % aux États-Unis.

Depuis les Jeux Paralympiques de Tokyo, l'analyse des performances des nations classées devant ou proches de la France met en évidence un retard structurel en matière de féminisation du parasport de haut niveau. En moyenne, 47 % des médailles de ces pays sont remportées par des athlètes féminines.

Un problème structurel, pas individuel

Les travaux scientifiques réalisés et analysés par le CPSF mettent en évidence plusieurs facteurs bloquants :

- Stéréotypes persistants autour du handicap et du genre
- Faible accès aux rôles valorisés dans le sport
- Manque de rôles modèles visibles
- Invisibilisation médiatique des sportives en situation de handicap

Ces freins se traduisent par moins de pratiquantes dans toutes les disciplines, un taux d'abandon plus élevé et des performances globalement moins élevées.

2026 : une année de structuration pour changer d'échelle

Face à ces constats, le CPSF et l'ANS s'engagent dans une démarche nationale structurée autour de trois piliers :

- Analyse approfondie des meilleures pratiques internationales et politiques menées par les autres pays ;
- Evaluation des dispositifs existants dans le sport français
- Enquête nationale auprès des fédérations

À l'issue de cette année de travail, le CPSF et l'ANS présenteront fin 2026 une feuille de route stratégique et opérationnelle, élaborée aux côtés des fédérations sportives. L'ambition de ce travail collectif est de faire de la féminisation du parasport un véritable levier de performance sportive et un enjeu de justice sociale.

A propos de CPSF

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui poursuit une double mission :

- *La constitution et la direction de l'Equipe de France aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver,*
- *L'animation, la coordination et la représentation des fédérations sportives membres du CPSF qui développent, en loisirs ou compétition, la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.*

A propos de l'ANS

Groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national et au niveau territorial des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant d'améliorer la lisibilité des politiques publiques sportives et la cohérence des différents financements.

Ses missions principales sont de :

- *Renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en mobilisant les moyens financiers,*

humains et organisationnels nécessaires aux personnalisés des sportifs des fédérations sportives organisant des disciplines de haut niveau ;

- *Mobiliser des moyens humains et financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, sur tous les territoires, s'inscrivant notamment dans le cadre de la pratique sportive fédérée.*

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.

Contacts presse - medias@france-paralympique.fr

Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31

Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82

Contact presse - ans-communication@agencedusport.fr

Arnaud Breton – Directeur de la Communication et des Partenariats – 06 28 45 30 67